



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 10 JUIL. 2012

TÉLÉDOC 242  
139, RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DU BUDGET

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES

NOR BUDBI227394C  
N° : DF-1BLF-12-3127

à l'attention de Mesdames et Messieurs les directeurs  
des affaires financières

**Objet : Élaboration de la nomenclature des dépenses budgétaires pour 2013**

P.J. : 3

La préparation du projet de loi de finances pour 2013 est, comme chaque année, l'occasion d'ajuster la nomenclature des dépenses budgétaires.

Les modifications de la maquette des **missions et programmes** ont été arbitrées par le cabinet du Premier ministre et sont rendues publiques dans le tome 2 du rapport sur l'évolution de l'économie nationale et les orientations des finances publiques.

Les propositions de modification du périmètre **infra-programmes** (création, modification ou suppression d'actions et de sous-actions) pour 2013 doivent être présentées **au plus tard le 18 juillet 2012** revêtues de l'avis des services du CBCM.

Les ministères pour lesquels les référentiels d'activité de certains programmes ne sont pas stabilisés ou pour lesquels les modifications de maquette induisent la création d'un nouveau référentiel doivent établir avant la fin du mois de juillet un référentiel qui respecte les conditions précisées dans les annexes à la présente circulaire (particulièrement le lien univoque au sein du référentiel d'activité avec la nomenclature par destination et les briques de budgétisation). Ces référentiels devront être transmis à la direction du budget pour être validés.

A l'occasion des conférences de répartition entre les ministères et la direction du Budget, les mises à jour des référentiels d'activité existants seront abordées pour tenir compte notamment des modifications acceptées de la nomenclature par destination ou des changements de maquette budgétaire.

Les propositions faisant l'objet d'une décision favorable seront introduites dans l'application Farandole par la direction du budget. Il est rappelé que la validation de ces modifications est un préalable à l'élaboration des documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2013.

Pour le Ministre délégué et par délégation  
Le Directeur du Budget

Julien DUBERTRET

Diffusion générale

## SOMMAIRE DES ANNEXES

**ANNEXE 1 : Calendrier.**

**ANNEXE 2 : Principes généraux d'élaboration de la nomenclature et leur application dans CHORUS.**

**ANNEXE 3 : Tableau Excel préformaté – Passage de la nomenclature de prévision et d'exécution 2012 à la nomenclature de prévision et d'exécution 2013 (sous format *Excel*).**

**ANNEXE 4 : Bordereau de modification de la nomenclature d'exécution en cours de gestion (sous format Word)**